

batiments  
de  
marchés de

Wm  
ceste félice  
longus pas de  
cebeu d'oeno  
félice d'a  
demandera

accouchement) se  
qui t'ait, et p'w'auai  
bu.  
- sur bicy mouais  
- d. d. m. d. l.

la première, et aussi Contre  
le dit Dominique Comte  
D. Cabarrut, g<sup>e</sup> enfin

Catauban  
n<sup>o</sup> 2.

arrondissement de la Côte D'Azur

*[Handwritten signature]*

une félice

voit tout long de faire un retour  
à votre - Nous avons vu ce de ha  
à pied à travers les bois qui s'étend  
votre corollaire, que, un jour en  
à VIT, il y a 10 ou 15 ans, lorsque  
eille l'écoute,

dernières

CHRONIQUES

BAYONNAISES

(clinique interne  
passent aussi faci  
alors fluque avec  
jean non

voir spécial donné par  
Monsieur Dubiné pour la  
en vertu du pour  
Contenu de  
Sur mentionné  
spécial de  
De ce mois  
le tout dûment en forme  
et enregistré.  
Et faite par le D.  
Dominique Comte

# III



## Tante Francine, deux lettres et une photo

### III



Toute Française, deux lettres

et

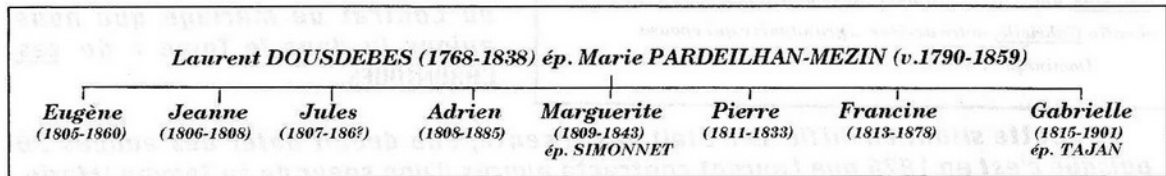
une photo

## 1 - Tante Francine

### 1 - L'injustice de la vie et des familles

**Tante Francine doit bien avoir deux à trois cents neveux ou nièces qui ne pensent pas souvent à elle. Et pour près de deux cents, elle est deux fois leur tante. Leur très grande majorité ignore d'ailleurs son existence. Ceci fait partie des injustices de la vie mais aussi de l'histoire des familles peut-être tentées de privilégier celles et ceux qui, dans le grand tableau généalogique en forme d'arbre, ont des branches au dessus de la tête.**

**Francine DOUSDEBES était née en 1813, l'avant dernière des enfants de Laurent et Marie DOUSDEBES.**



**Un bref rappel n'est peut-être pas inutile pour les lecteurs paresseux ou négligents qui auraient égaré l'Atlas familial :**

Eugène partit à la Réunion, s'y maria et eut beaucoup d'enfants.

Seuls les prénoms de deux filles nous sont connus,

Jeanne mourut en bas âge,

Jules (il se prénommaît en fait Francis-Jules ou François-Jules) passa sa vie à Quito en Equateur. Il en est question dans la lettre d'Adrien à Francine que nous allons découvrir un peu plus loin.

Adrien, notre arrière ... grand-père, qui alla au Mexique, revint en France à Paris.

Marguerite-Eliza qui devint Madame SIMONET. Elle n'eut pas d'enfants.

Pierre-Gustave qui partit en Louisiane et y mourut à 22 ans.

Curieusement il n'en est pas fait mention dans l'Acte de succession de ses parents. Le fait qu'il soit décédé sans postérité aurait dû conduire à ce que ses frères et soeurs vivants lors de la succession des parents héritent de sa part. Il y a là un mystère de plus.

Francine, notre tante Francine, ne se maria pas, et enfin Gabrielle, notre arrière ... grand-mère qui épousa Dominique TAJAN.

## 2 - Le commerce d'épicerie

**Francine vécut donc avec ses parents. L'Ma famille qui fut nombreuses jusqu'aux années 30 se trouva vite réduite aux parents et aux deux dernières filles. La situation de la famille DOUSDEBES avait oerdu de son éclat et le plus gros du patrimoine était le 62 rue d'Espagne acquit par Laurent. L'Acte de succession de Marie DOUSDEBES daté de 1860 fait apparaître un poassif net non négligeable dan,s la communauté Laurent DOUSDEBES-Marie née PARDEILHAN-MEZIN issue du Contrat de mariage que nous avions lu dans le Tome I de ces CHRONIQUES.**

**Cette situation diffic le n'était pas récente, elle devait dater des années 20 puisque c'est en 1826 que Laurent contracta auprès d'une soeur de sa femme (Marie, épouse de Jean RUDERGNE) un emprunt de 12 000 F. Si donc Laurent DOUSDEBES s'était relativement enrichi avant son mariage et dans les premières années du siècle, ses gains avaient fondu dans de mauvaises affaires ou plus simplement en raison des**

*charges que lui occasionnait sa nombreuse famille. Le fait que tous les garçons aient successivement quitté très jeunes la maison familiale pour chercher fortune à des milliers de kilomètres peut être la cause de ces difficultés pécuniaires par les frais occasionnés. Ces départs peuvent aussi être la conséquence de difficultés antérieures. Nous ne savons. Ce qui est certain par contre, c'est que le décès de Laurent laissa sa veuve et ses deux filles âgées de 23 et 25 ans dans une situation relativement précaire.*

*Vint en 1845 le mariage de la plus jeune, Gabrielle, notre arrière ... grand-mère, la même année qu'un des fils, Adrien, notre arrière-... -grand-père.*

*En 1853 Francine et Gabrielle héritèrent de leur tante Marie AUVERGNE, c'est-à-dire en fait du prêt qui avait été consenti à leur père quinze ans plus tôt. Quand prit naissance le projet de création d'un commerce au pied de la maison ? Nous ne savons, près de vingt ans s'écoulant entre la mort du père et la création dans les formes légales d'un commerce d'épicerie (Tome 1 de ces CHRONIQUES). Cette création intervint en 1857, Francine avait alors 44 ans et sa mère autour de soixante-dix ans. C'est bien tard pour se lancer dans le commerce et on peut penser que la création officielle n'était que la concrétisation d'un état de fait antérieur.*

*Ce commerce ne dut pas être une brillante affaire puisque la lettre que nous allons rencontrer maintenant nous apprend que dès 1860, trois ans après la création, la décision avait été prise de le supprimer.*

### 3 - La lettre d'un bon frère

**Le 9 juillet 1860, quelques jours après que le notaire eût procédé à l'acte de succession de leur mère, Adrien écrivait à sa soeur la lettre suivante :**

Paris, le 9 juillet 1860

Ma chère Francine

Ainsi que je l'avais manifesté déjà, de la part de succession de notre bonne mère qui m'est échue, j'en cède la moitié à notre frère Jules et l'autre moitié à toi ma chère Francine.

Je désire que cette faible marque de mon attachement vienne en aide à tes ressources et adoucisse ta position.

J'ai vu avec plaisir la décision que vous avez prise de supprimer la magasin d'épicerie et la transformation que Tajan en fera en donnant plus d'extension au sien de quincaillerie fine et autres objets.

Paris le 9. Juillet 1860

Ma chère Francine

Ainsi que je l'avais manifesté déjà, de la part de succession de notre bonne mère qui m'est échue, j'en cède la moitié à notre frère Jules & l'autre moitié à toi ma chère Francine

Je désire que cette faible marque de mon attachement vienne en aide à tes ressources & adoucisse ta position.

J'ai vu avec plaisir la décision que vous avez prise de supprimer le magasin d'épicerie & la transformation que Tajan en fera en donnant plus d'extension au sien de quincaillerie fine & autres objets.

**Je considère que cette décision que j'approuve lui profitera et que toi tu y trouveras un résultat meilleur que dans l'épicerie.**

**Reçois les amitiés bien affectueuses d'Émilie et de mes enfants et compte toujours sur l'amitié bien sincère de ton dévoué frère,**

**A. Dousdebès**

**P.S.: arrange-toi avec Tajan pour la moitié que je te cède et s'il faut une autorisation spéciale pour que tu touches en mon nom je te l'enverrai.**

*Je considère que cette décision que j'approuve lui profitera et que toi tu y trouveras un résultat meilleur que dans l'épicerie.*

*Reçois les amitiés bien affectueuses d'Émilie et de mes enfants et compte toujours sur l'amitié bien sincère de ton dévoué frère  
A. Dousdebès*

*P.S. arrange-toi avec Tajan pour la moitié que je te cède et s'il faut une autorisation spéciale pour que tu touches en mon nom je t'enverrai.*

**Nous reviendrons dans le Chapitre suivante sur la forme, étonnante, de cette lettre. Attachons-nous présentement au seul contenu.**

**L'Acte de succession ressemble à tous les documents de cette nature. Est à retenir la volonté des enfants de conserver dans la famille le seul patrimoine immobilier, c'est-à-dire le 62. Ce fut fait au profit de Gabrielle TAJAN (\*), à charge par**

---

(\*) Pierre TAJAN dans la conversation qu'il avait eue avec Jean-Pierre de MENDITTE et dont des extraits ont été reproduits dans le Tome II, dit quelque part que le 62 rue d'Espagne avait été acheté par Dominique TAJAN à sa belle-mère. C'est sûrement un oubli ou une confusion de sa part, le 62 est entré dans la famille TAJAN par héritage de la mère de Gabrielle TAJAN.



**elle de verser certaines sommes à ses trois frères, Eugène, Jules et Adrien (\*). En ce qui concerne Francine la somme se trouve être plus importante, notamment en raison d'un préciput fixé dans l'Acte en sa faveur.**

**La situation de Francine devait créer des soucis à Adrien, le seul des frères ayant gardé des contacts étroits avec sa famille, d'où l'abandon de la moitié de sa part au profit de Francine, l'autre moitié étant cédée à son frère Jules. Celui-ci habitait alors Quito et dont la situation devait être également préoccupante.**

**Contrairement à ce que donnerait à penser la lettre d'Adrien le "commerce d'épicerie" ne fut pas abandonné, peut-être seulement la localisation au 62. Francine continua à travailler, son magasin ou son adresse commerciale était devenue 52 rue Poissonnerie (cf. Tome II).**

**Voici tout ce que les documents nous apprennent sur notre tante Francine. Elle vécut jusqu'à la fin chez sa soeur et son beau-frère. Ce dernier aimait faire des cadeaux à sa femme, notamment des bijoux. Il en offrait en même temps à la soeur de cette dernière, beaucoup de petites et arrière-petites nièces ont profité de cette générosité bien méritée.**

\*

---

(\*) Jean-Joseph TAJAN, le cousin (?) de Dominique dont nous ne savons par ailleurs pas grand chose, étant leur mandataire, preuve d'une grande confiance entre les deux familles.

## 2 - Deux lettres

### 1 - Les deux beaux-frères

La lettre d'Adrien DOUSDEBES à sa soeur Francine reproduite dans les pages précédentes mérite qu'on revienne dessus.

Son écriture est très belle, signe d'une éducation poussée et d'un caractère raffiné. Fred TAJAN aurait certainement trouvé beaucoup à dire, bien qu'il n'aimât pas étudier les écritures des personnes de la famille. Mais la simple comparaison avec l'écriture de Dominique TAJAN peut révéler beaucoup sur les tempéraments des deux beaux-frères, même aux observateurs profanes.

En voici deux échantillons :

Je considère que cette décision  
que j'approuve lui profitera &  
J'ai eu une plaisir ta décision  
que vous avez prise de supprimer  
le magasin d'épicerie & la trans-  
formation qui toujours en fera un  
souhait plus d'extension au lieu  
de quinze cailleries feni & autre objet.

Nous venons dans mes devoirs  
La suite de nous faire l'honneur  
au profit - par si on peut  
un nouveau magasin de marchandises  
américaines plus profanes Mabel  
pour mesurer les meubles de Mabel  
& autres pièces de la Mabelle  
Respectueux de mes qui a

***Le contraste est éloquent. Ces extraits de lettres datent à peu près de la même époque, Adrien avait juste six ans de plus que son beau-frère. Manifestement ils n'avaient pas appris à écrire au même endroit et selon les mêmes règles. Adrien devait sortir d'un collège de Bayonne, Dominique de ce que pouvait être à cette époque l'enseignement dans un village perdu.***

***Mais à ce fait se superposait l'influence de leur tempérament personnel. Adrien avait certainement un tempérament, on oserait dire, plus aristocratique, Dominique plus rustique. Plus tempéré et contenu chez le premier, fougueux, peut-être un peu brutal, chez le second. Le fait que le document de Dominique TAJAN soit un brouillon de lettre accentue sans doute cette apparence. Adrien DOUSDEBES savait ce qu'il voulait mais ne le manifestait qu'avec réserve, on sent l'astuce dans cette régularité pleine d'ornements discrets et certainement involontaires. Dominique TAJAN paraît plus spontané.***

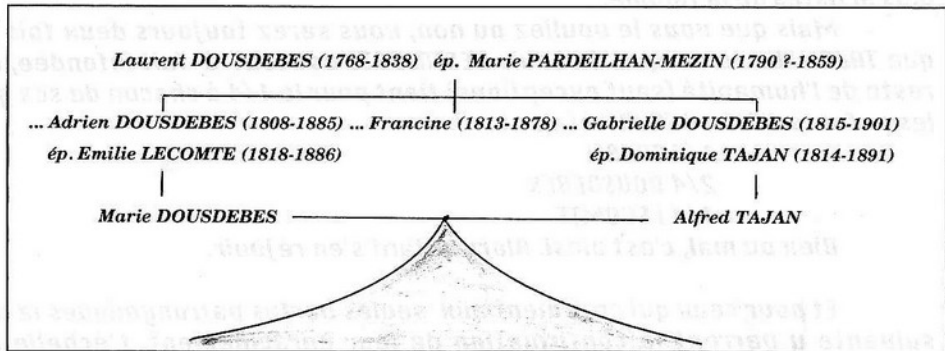
***S'entendaient-ils bien ? L'histoire ne le dit pas, mais rien ne laisse penser le contraire. Le fait que dans sa lettre Adrien DOUSDEBES parle de son beau-frère en l'appelant simplement par son nom de famille était dans l'usage du temps, et la sentimentalité n'avait pas sa place dans une telle lettre. C'était deux hommes d'affaires, et il s'agissait d'une somme d'argent que le mandataire d'Adrien (Jean-Joseph TAJAN) devait verser à Francine.***

***Au demeurant Adrien et Dominique se virent-ils souvent ? Rien n'est moins sûr. Adrien habitait à Paris et circulait (ou du moins avait circulé) entre Paris et le Mexique. Dominique, lui, n'avait jamais pas dû beaucoup s'éloigner de Bayonne et du Pays basque espagnol. Ils devaient se rencontrer lors des mariages, celui qui les avait rendus beaux-frères en 1845, plus tard, mais beaucoup plus tard, en 1875, celui de leurs enfants. Entre les deux, des lettres de temps en temps.***

## 2 - Les deux cotés

***Ce qui vient d'être dit des tempéraments très différents et contrastés d'Adrien DOUSDEBES et Dominique TAJAN, tels que nous les révèlent leurs écritures ne peut être désobligeant pour personne. Vous descendez au même titre des deux. Si vous l'avez oublié, en voici le rappel :***

***Ce point étant éclairci et avant de passer à quelques remarques plus ou moins pertinentes, une première observation s'impose.***



***Elle sera rapide et définitive. Sur le plan de la beauté, de la qualité au graphisme, de la lisibilité de l'écriture, nous descendons tous beaucoup plus du côté TAJAN que du côté DOUSDEBES. Les ultimes lecteurs de nos lettres manuscrites sont là pour en témoigner. Avec regret sans doute.***

**Venons-en à des considérations plus générales.**

**Si vous êtes particulièrement content de vous, et je n'y vois pour ma part aucun inconvénient, vous pouvez penser que votre personnalité éclatante réunit dans une harmonie quasi-parfaite<sup>(\*)</sup> les richesses complémentaires des DOUSDEBES et des TAJAN. Par contre si, sans être pour autant pessimiste, vous êtes simplement plus réaliste ou lucidē, vous penserez, ou on pensera pour vous, que vous penchez d'un coté ou de l'autre. Ce sera, ou le coté TAJAN qu'évoquait Louis DESTRIBATS en taquinant sa mère dans le premier Chapitre de ce Tome III, ou le coté DOUSDEBES réservé, paraît-il, aux plus artistes de la famille.**

**Mais que vous le vouliez ou non, vous serez toujours deux fois plus DOUSDEBES que TAJAN. La remarque de Louis DESTRIBATS est tout-à-fait infondée, car alors que le reste de l'humanité (sauf exceptions) tient pour le 1/4 à chacun de ses grands-parents, les enfants d'Alfred TAJAN étaient :**

**1/4 TAJAN**

**2/4 DOUSDEBES**

**1/4 LECOMTE.**

**Bien ou mal, c'est ainsi. Alors autant s'en réjouir.**

**Et pour ceux qui croiraient aux seules vertus patronymiques la photo de la page suivante y verront la confirmation de leur enracinement. L'échelle est fournie par Manon DESTRIBATS, le sourire aussi. Il peut paraître un peu hésitant. Il y a à cela**

---

<sup>(\*)</sup> parfaite serait vraiment de trop !

*plusieurs explications. La solennité de la scène ? je ne suis pas convaincu que Manon en soit tout-à-fait persuadée. L'incertitude quant à la solidité du poteau indicateur ? et d'ailleurs qui soutient qui ?*

*Nous sommes là en face d'un problème dans les profondeurs duquel je ne me hasarderai pas.*

*Mais vous pourrez tous constater que sur la photo la nature paraît préservée et les horizons infinis. C'est la confirmation de ce que nous savions tous.*

\*\*\*



plusieurs semaines. L'annonce de la scène ? Je ne suis pas convaincu que Maman en soit tout-à-fait persuadée. L'attitude qu'on a la soirée du pot de Maman ? Et

à l'heure où j'étais parti ?

Mais comme je ne suis pas  
d'un problème dans les  
profondeurs duquel je ne me  
hasarderai pas.

Mais nous pourrions tout  
constater sur la photo la  
nature particulière de ces  
parties intimes. C'est la  
continuation de ce que nous  
savons tout.



## IV



# Le médaillé de Sainte-Hélène



VI



La médaille de Sainte-Hélène

# Sommaire

\*

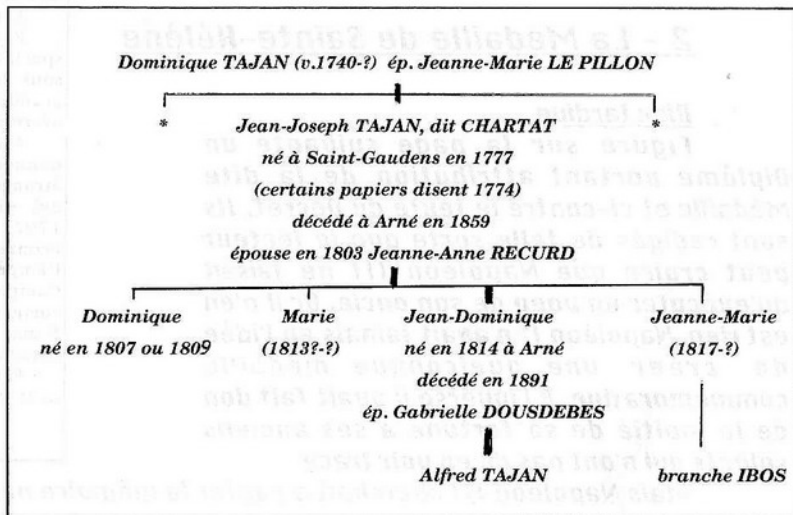
<u>1 - Une longue vie</u>	p. 101
<u>2 - La Médaille de Sainte-Hélène</u>	p. 102
<i>Bien tardive</i>	p. 102
<i>Un tas de cendres</i>	p. 104
<u>3 - Le médaillé</u>	p. 105



## 1 - Une longue vie

**Jean TAJAN est notre ancêtre direct. Il était le grand-père d'Alfred TAJAN qui l'a connu ou qui aurait pu le connaître. La filiation est la suivante :**

**-- Nous ne savons rien de plus sinon qu'il était charpentier et qu'il obtint la Médaille de Sainte-Hélène. Nous allons y venir et essayer de découvrir en quoi les conditions d'attribution de cette dernière peuvent, un peu, très peu même, nous éclairer sur la vie de Jean TAJAN. Mais auparavant notons qu'il vécut très âgé pour l'époque, plus de quatre-vingt ans et sans sortir d'Arné, sauf .... et c'est ce qui nous reste à découvrir.**



**Jean TAJAN avait été soldat au 8° Léger, et la Médaille de Sainte-Hélène fut attribuée aux soldats ayant servi la France dans la période 1797-1815. Ca laisse de la marge, mais avant d'en arriver au médaillé, voyons un peu ce qu'était cette fameuse médaille.**

## **2 - La Médaille de Sainte-Hélène**

### **Bien tardive**

**Figure sur la page suivante un Diplôme portant attribution de la dite Médaille et ci-contre le texte du Décret. Ils sont rédigés de telle sorte que le lecteur peut croire que Napoléon III ne faisait qu'exécuter un vœu de son oncle. Or il n'en est rien. Napoléon I° n'avait jamais eu l'idée de créer une quelconque médaille commémorative. A l'inverse il avait fait don de la moitié de sa fortune à ses anciens soldats qui n'ont pas dû en voir trace.**

**Mais Napoléon III cherchait à capter la mémoire napoléonienne à son profit et eut l'idée de la Médaille. Il devait alors y avoir plus de 200 000 anciens soldats concernés, français ou étrangers. Ceux-ci recevaient en même temps une pension de**

Nous par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Voulant honorer par une distinction spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France dans les grandes guerres de 1792 à 1815, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art 1: Une médaille commémorative est donnée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815. Cette médaille sera en bronze et portera d'un côté l'effigie de l'Empereur, de l'autre, pour légende : Campagnes de 1792 à 1815. A ses compagnons de gloire sa dernière pensée, 5 mai 1821. Elle se porte à la boutonnière, suspendue par un ruban vert et rouge.

Fait au palais de Saint-Cloud le 12 août 1857,

Napoléon III

MÉDAILLE DE

INSTITUÉE PAR



SAINTE-HELENE

S. M. NAPOLEON III.

NAPOLEON I<sup>er</sup>

*A ses Compagnons de gloire. Sa dernière pensée!*

Sainte-Hélène, 6 Mai 1821.

*Le Grand-Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, certifie que*

*M. [ ] ayant servi durant la période de 1792 à 1815, a reçu la Médaille de S<sup>te</sup> Hélène.*

*Inscrit à la Grande-Chancellerie N<sup>o</sup> [ ]*

*De [ ]*

**250 francs. Ce n'était pas négligeable mais, cinquante à soixante ans après les faits, un peu tardif.**

**Le ruban est exactement le même que celui de la Croix de guerre 14-18, il est donc facile pour les plus anciens d'entre nous d'imaginer ces vieillards assis au coin du feu ou lors de cérémonies patriotiques arborant leur ruban vert liseré et rayé de rouge. Nous l'avons vu sur d'autres.**

**Les demandes étaient instruites par les Préfectures et transmises à Paris qui décidait. Il en fut donc ainsi pour Jean TAJAN.**

### **Un tas de cendres**

**Malheureusement les archives de la Médaille de Sainte-Hélène brûlèrent lors de la Commune.**

**On trouve au Service Historique de l'Armée de Terre du Fort de Vincennes un très mince dossier contenant quelques papiers, essentiellement des diplômes non remis et du courrier en allemand adressé à des soldats de la région de Stuttgart. Seul le dossier des attributaires toujours recherchés plus de dix ans après que la médaille leur ait été conférée était là pour témoigner.**

**Avec l'incendie des Tuileries disparaissait donc la trace administrative qui nous aurait permis de savoir ce qu'avaient été les campagnes de Jean TAJAN.**

\*

### 3 - Le médaillé

***Le fait que Jean TAJAN ait été soldat au 8° Léger (\*) est la seule piste qui nous reste. Les archives du Service Historique de Vincennes conservent l'histoire manuscrite de ce Régiment, presque jour par jour. La pièce est unique, dépêchons-nous de l'interroger.***

***Nous avons fait figurer sur le Tableau ci-contre les campagnes majeures du 8° Léger en regard des événements***

(\*) Le 8° Léger devint en 1855 le 83 Régiment d'Infanterie, numéro qu'il avait déjà porté en 1791. S'il existe dans quelque ville de garnison un 83°, recueillez-vous devant son drapeau. Votre ancêtre a servi sous ses plis.

<b>Année</b>	<b>8° Léger</b>	<b>Jean TAJAN</b>
1774 ou 1777		naissance
1792	Campagne de Belgique	
1798	Conscription	
1799		
1800		
1801	en garnison à Bayonne	
1802	en garnison à Bordeaux	
1803	va de Bordeaux à Bayonne	mariage à Arné
1804	en Italie, Venise, Vicence, Dalmatie	
1805	en Italie	
1806	en Italie	
1807	en Italie	n. de Dominique
1808	en Italie	
1809	en Autriche	
1810		
1811	en Catalogne	
1812	en Espagne	
1813	à Dresde en Allemagne	n. de Marie
1814	au Mont-Cenis	n. de Jean-Dominique
1815	en Vendée contre insurrection	



**de la vie personnelle de Jean TAJAN. A une époque où les gens ne savaient ni lire ni écrire ce sont les seuls repères dont nous disposons.**

**Première interrogation, qui restera sans réponse. Quand commença sa vie militaire? La conscription, c'est-à-dire l'obligation pour tout citoyen de servir fut décidée en 1798. Notre ancêtre, il est vrai, aurait pu s'engager auparavant et suivre les campagnes de son régiment en Belgique. Mais cette hypothèse, purement gratuite, me paraît douteuse : l'ardeur patriotique était une invention récente et les mythes révolutionnaires n'avaient pas dû beaucoup pénétrer dans le fonds des Pyrénées.**

**La conscription donc. On ne peut qu'être frappé du fait que le 8° Léger était en 1801 en garnison à Bayonne, loin des zones sensibles et probablement pour y incorporer et former des troupes fraîches. Jean TAJAN faisait-il partie de ces dernières ? Or il s'est marié à Arné en 1803. Nous sommes alors devant un cruel dilemme. Ou ses titres de gloire se limitent comme l'indique le Journal des années 1801-1802 à l'aller-retour Bayonne-Bordeaux, ou nous nous trouvons naturellement conduits à imaginer qu'il avait eu une simple permission pour se marier. D'ailleurs nous sommes nombreux à avoir fait l'aller-retour Bayonne-Bordeaux, c'est une épreuve, c'est vrai, mais qui ne mérite pas une médaille et encore moins "la dernière pensée "d'un empereur.**

**Ayant exclu cette hypothèse sacrilège, nous retiendrons le parcours suivant :**  
**incorporé en 1801,**  
**il reste dans la région un à deux ans,**  
**il a une permission et se marie,**  
**puis rejoint son régiment en partance pour l'Italie. Les choses sérieuses commençaient.**

***Cette hypothèse paraît d'autant plus plausible qu'ainsi sa présence sous les drapeaux aurait précisément duré les cinq ans fixés par la Conscription nationale.***

***Son séjour en Italie pourrait avoir duré jusqu'en 1806. En effet la première naissance d'un de ses enfants date de 1807 (\*). Jean TAJAN aurait alors, à pied bien évidemment, en se battant parfois, fait le chemin Bayonne, Lombardie, Vénétie, Dalmatie et retour.***

***Et ça, ça valait bien une médaille !***

\*\*\*

---

(\*) Cette date est néanmoins douteuse, il pourrait s'agir de 1809.